



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-040-2022-06

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2022-06-14-00004 - Arrêté n°2022-40 portant composition du Conseil Territorial de Seine-et-Marne (6 pages)	Page 3
IDF-2022-06-14-00005 - Arrêté n°2022-41 portant composition du Conseil Territorial de Santé des Yvelines (7 pages)	Page 10
IDF-2022-06-14-00006 - Arrêté n°2022-42 portant composition du Conseil Territorial de l'Essonne (7 pages)	Page 18
IDF-2022-06-14-00007 - Arrêté n°2022-43 portant composition du Conseil Territorial des Hauts-de-Seine (6 pages)	Page 26
IDF-2022-06-14-00008 - Arrêté n°2022-44 portant composition du Conseil Territorial de Seine-Saint-Denis (7 pages)	Page 33
IDF-2022-06-14-00009 - Arrêté n°2022-45 portant composition du Conseil Territorial du Val-de-Marne (6 pages)	Page 41
IDF-2022-06-14-00010 - Arrêté n°2022-46 portant composition du Conseil Territorial du Val d'Oise (6 pages)	Page 48
IDF-2022-06-14-00011 - Arrêté n°2022-47 portant composition du Conseil Territorial de Santé de Paris (7 pages)	Page 55

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00004

Arrêté n°2022-40 portant composition du
Conseil Territorial de Seine-et-Marne

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/40

portant composition du Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 3 : L'arrêté N°23/2022 du 4 mars 2022 est annulé

ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de la Seine-et-Marne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Paul GOBIN (<i>FHP</i>)	Madame Nadia BOLTZ (<i>FHP</i>)
Monsieur Benoit FRASLIN (<i>FHF</i>)	Monsieur Claude-Henri TONNEAU (<i>FHF</i>)
Monsieur Alexandre THIEBAULT (<i>FEHAP</i>)	Madame MARLIERE Sandrine (<i>FEHAP</i>)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Agathe BASSI-TREVISIOL (<i>FEHAP</i>)	Docteur Gérald CHOUKROUN (<i>FEHAP</i>)
Docteur Yannick COSTA (<i>FHF</i>)	Docteur Nourredine HARRICHE (<i>FHF</i>)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques DUSSIEU (<i>UNA</i>)	
Madame Rana ISTAMBOULY (<i>SYNERPA</i>)	Madame Claudia VOLTIER (<i>SYNERPA</i>)
Madame Pascaline POTET (<i>FHF</i>)	
Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD (<i>URIOPSS</i>)	Monsieur Olivier CALLET (<i>URIOPSS</i>)
Monsieur Laurent PERRISSEAU (<i>NEXEM</i>)	Monsieur Joël HALDEMANN (<i>FEHAP</i>)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Laetitia AUGEREAU (<i>APS CONTACT</i>)	Monsieur Morad FENNAS (<i>AURORE</i>)
Monsieur Jean-François BOITIER (<i>AVIH</i>)	
Docteur Nathalie CHAVIGNIER (<i>Médecin conseil Education Nationale</i>)	Madame Aline DELINCHANT (<i>IDE Education Nationale</i>)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur René BOKOBZA (<i>URPS Médecin</i>)	Docteur Joëlle ROBION (<i>URPS Médecin</i>)
Docteur Sophie BAUER (<i>URPS Médecin</i>)	Docteur Marc ROZENBLAT (<i>URPS Médecin</i>)
Docteur Nathalie LEROY (<i>URPS Médecin</i>)	Docteur Claire BELTRAMO (<i>URPS Médecin</i>)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier GODART (<i>URPS Pharmacien</i>)	Monsieur GOOSSENS Nicolas (<i>URPS Chirurgien-Dentiste</i>)
Monsieur Eric GOUEL (<i>URPS IDE</i>)	Monsieur Dominique BULARD (<i>URPS IDE</i>)
Madame Céline RACLOT (<i>URPS Kinésithérapeute</i>)	Madame Isabelle DI CIOCCIO (<i>URPS Kinésithérapeute</i>)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Alyssa GAILLET-LAGRANGE (<i>SRP IMG</i>)	

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle LELEU (<i>FNCS</i>)	Madame Christine CECCALDI (<i>FNCS</i>)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Célia BIBOLLET-BONIN (<i>FEMASIF</i>)	Monsieur Tan-Trung PHAN (<i>CPTS 77</i>)

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Sylvie LAINE (<i>Réseau de Santé DAC 77</i>)	Monsieur Adrien BEAUMEL (<i>Réseau de Santé DAC 77</i>)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Laurent CENARD (<i>FNEHAD</i>)	Monsieur Cédric ERDOGAN (<i>FNEHAD</i>)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Yves RIGAL (<i>CROM IDF</i>)	Docteur Patrick FREMONT (<i>CROM IDF</i>)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Danièle FAGOT (<i>AFTC</i>)	Madame Evelyne FLOQUET (<i>AFTC</i>)
Madame Jacqueline CRE (<i>Association France Alzheimer 77</i>)	Monsieur Christophe HENNEQUIN (<i>Association France Diabète</i>)
Madame Monique DELABY (<i>UDAF 77</i>)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Hubert PEIGNE (<i>UNAFAM</i>)	Madame Evelyne CORTET (<i>UNAFAM</i>)
Monsieur Eric COMBAL (<i>MEUPHINE</i>)	Monsieur Damien GUER (<i>APF</i>)

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Jeannine DESPOND	Madame Françoise HUYGHE
Monsieur Henri LESCAT	Madame Francine DAUPIAS

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric VALLETOUX (<i>Conseil Régional IDF</i>)	Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (<i>Conseil Régional IDF</i>)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne GBIORCZIK (<i>Chef de service de la PMIPF MDS de Chelles</i>)	Monsieur Bernard COZIC (<i>Conseiller expert enfance et santé secteur nord</i>)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Madame Sophie KRAJEWSKI (<i>DPMIPS</i>)	Madame Sabine MELE (<i>DPMIPS</i>)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MICHEL (<i>Maire de Thomery</i>)	Monsieur Jean-Michel MORER (<i>Maire de Trilport</i>)
Monsieur Michel BISSON (<i>Maire de Lieusaint</i>)	Monsieur Yves LAGUES-BAGET (<i>Maire de Champeaux</i>)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Cyrille LE VELY (Préfecture 77)	Monsieur Alain BLETON (DDETS 77)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Delphine BARDIE (<i>CAF</i>)	Madame Sophie CUYERS (<i>MSA</i>)
Madame Isabelle BERTIN (<i>CPAM</i>)	Docteur Ghislaine CUSIN MERMET (<i>DRSM</i>)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Docteur Catherine VIREVIALLE (<i>Pédopsychiatre CHSSM 77</i>)
Monsieur Pierre LICHON (<i>Mutualité Française</i>)

Les parlementaires du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00005

Arrêté n°2022-41 portant composition du
Conseil Territorial de Santé des Yvelines

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/41

portant composition du Conseil Territorial de Santé des Yvelines

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé

VU les désignations proposées en application des dispositions législatives et réglementaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé des Yvelines est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 3 : L'arrêté N°14/2021 du 13 juillet 2021 est annulé

ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé des Yvelines

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires – collège 1a :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal BELLON (FHF)	Madame Isabelle LECLERC (FHF)
Monsieur Thomas LAURET (FEHAP)	Madame Isabelle ETIENNE (FEHAP)
Monsieur Eric LOUCHE (FHP)	Madame Edwige MASSON (FHP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement – collège 1a :

Titulaire	Suppléant
Docteur Cécile OMNES (Présidente de CME du Centre Hospitalier de Plaisir)	Docteur Valérie SERAZIN

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux – collège 1 b

Titulaires	Suppléants
Madame Edwige LABBE (NEXEM)	Monsieur Jimmy LAMETH (FEHAP)
Docteur Jérôme Martin MOUSSIER (FHF-CH Plaisir)	Madame Géraldine SABATIE (URIOPSS)
Madame Mélanie PERENNE (SYNERPA)	
Cécile HENRIET (DOMUSVIDOMICILE-SYNERPA)	Dominique MIGET (DOMUSVIDOMICILE - SYNERPA)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité – collège 1c :

Titulaires	Suppléants
Madame Amelle LAARIBI BENNIRANE (Tisseurs de liens)	
Docteur Benoit COUDERT (Médecins bénévoles)	
Madame Monica JEBEREAN (La Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines - SEAY)	Madame Séverine BAILLEUL CLAYESEN (OPPELIA)

⇒ **d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux**

Au titre des médecins libéraux (URPS) – collège 1d :

Titulaires	Suppléants
Docteur François BONNAUD (URPS – médecins IdF)	Docteur Philippe CADI (URPS – médecins IdF)
Docteur Daphnée MONTAY (URPS – médecins IdF)	Docteur Patricia LEFEBURE-HELLEGOUARCH (URPS – médecins IdF)
Docteur Charlotte HOUSSAY DE COURTEIX (URPS – médecins IdF)	

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) – collège 1d :

Titulaires	Suppléants
Docteur Mathieu DELBOS (URPS – chirurgiens-dentistes)	Docteur Philippe RICHARD (URPS – Pharmaciens)
Monsieur Benoit (FOSSE URPS IDE)	Laina VERIN (URPS Podologues)
Madame Pauline MARTIN (URPS Masseurs Kinésithérapeutes)	Madame Charlotte GAUTHIER (URPS sages-femmes)

⇒ **e) Pour les représentants des internes en médecine – collège 1e**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Charles SFEIR (SRP IMG)	

⇒ **f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale**

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé

Titulaires	Suppléants

Au titre des maisons de santé

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé / DAC – collège 1f

Titulaires	Suppléants
Monsieur Lionel DE ALMEIDA (DAC nord)	Docteur Adèle DE MALHERBE (DAC 78 sud)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires – collège 1f

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN (CPTS Val de Seine)	Monsieur Philippe BARTHEZ (CPTS Seine et forêts)

Au titre des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants

⇒ **g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile – collège 1g**

Titulaires	Suppléants
Madame Céline GUYOT (FNEHAD)	Madame Anne-Lise LEMAITRE (FNEHAD)

⇒ **h) Pour les représentants de l'ordre des médecins – collège 1h**

Titulaires	Suppléants
Docteur Laurent de BASTARD (CROM Idf)	Docteur Frédéric PRUDHOMME (CROM Idf)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

⇒ **a) Au titre des associations agréées – collège 2a**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel BUISSET (UDAF 78)	Madame Karine ROBLES (UDAF 78)
Madame Roselyne TOUROUDE (UNAFAM 78)	Monsieur Patrice FRADET (ARGOS 2001)
Madame Véronique DELANGHE (APAJH Yvelines)	Madame Danielle COUSEIN HIEBEL (Avenir APEI 78)
Monsieur Sébastien VAN TESLAAR (AFTC IDF/Paris)	Madame Geraldine SABATIE (Entraide Union)
Monsieur Philippe QUIQUE (UFC Que Choisir)	Monsieur Jean-Claude CASSAN (UFC Que Choisir)
Madame Sylvie FOURNIER (France ALZHEIMER Yvelines)	Madame Marie-Anne LUCAS (AMADYS)

⇒ **b) Au titre des associations de personnes handicapées – collège 2b**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN (ADAPEI 78 Vice-président CDCA)	
Dominique BAUBEAU (membre du bureau CDCA)	Madame Christiane BEHEREC (ADAPEI 78)

⇒ **c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées – collège 2b**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier CALON (Membre du bureau CDCA)	Madame Françoise CAMUS (Membre du bureau CDCA)
Madame Martine DECHAMP (Vice-présidente CDCA)	Madame Yveline DARNEAU (Membre de la commission accessibilité - CDCA)

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux – collège 3a

Titulaires	Suppléants
Madame Huguette FOUCHE (Conseil Régional Idf)	Madame Sylvie PIGANEAU (Conseil Régional Idf)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux – collège 3b

Titulaires	Suppléants
Monsieur Laurent RICHARD (Conseil départemental)	Monsieur Carlos JIMENEZ (Conseil départemental)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile – collège 3c

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle LENFANT (Représentante des service de PMI)	

⇒ d) Pour les représentants des communautés

Titulaires	Suppléants
Monsieur Arnaud PERICARD (Représentant des communes)	Monsieur Pierre MORANGE (maire de Chambourcy CA SGBS)
Madame Véronique MATILLON (maire de Rambouillet CART)	Maël WOTIN (Maire de Montalet le Bois CU GPSEO)

⇒ e) Pour les représentants des communes – collège 3^e

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne BEBIN (Représentante des communes)	Monsieur François-Gilles CHATELUS (Représentant des communes)
Philippe DOMPEYRE (Poissy)	Madame Valérie CAILLOL (Représentante des communes)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat – collège 4a

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal COURTADE (préfecture 78)	Madame Angélique KHALED (Préfecture 78 – DDETS)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale – collège 4b

Titulaires	Suppléants
Madame Sandra BENHEMMA (CAF 78)	
Madame Raymonde PERIGAUD (CPAM78)	Madame Cécile ALOMAR (DG CPAM78)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées – collège 5 :

Titulaires
Professeur Jean-Pierre AQUINO
Docteur Jaya BENOIT

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00006

Arrêté n°2022-42 portant composition du
Conseil Territorial de l'Essonne

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/42

portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3 :** L'arrêté N°43/2021 du 1^{er} décembre 2021 est annulé
- ARTICLE 4 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5 :** La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Catherine PHAM (FHF)	Madame Emilie LEGEARD (APHP)
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO (FEHAP)	Monsieur Stéphane GRAZZINI (FEHAP)
Monsieur Romain LACAUX (FHP)	Monsieur Hubert LOCQUEVILLE (FHP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bruno FAGGIANELLI, PCME GH Nord Essonne (GHNE)	Docteur Jean-Pierre KORWIN, PCME EPS Barthélémy Durand (Etampes)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexiane SANCHEZ (FEHAP)	Monsieur Jean-Pierre OULHEN (FHF)
Monsieur Florian ROGER (SYNERPA)	
	Madame Pauline MARTIN (URIOPSS)
Madame Laure DEPINARDE (FEHAP)	Jean-Christophe PROUHEZE, (CNAPE)
Madame Marie-France MAUGOURD (UNA)	Madame Isabelle BETOUCHE (URIOPSS)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU (Association Ressources)	Madame Astrid ERMERICH (Addictions France)
Madame Dominique ERGAND (UNAFAM)	Madame Natacha LEFEBVRE HIOLIN (Ligue contre le cancer)
Monsieur Philippe LEFEVRE (Institut Renaudot)	Madame Bérangère PRIMARD (Association des Gens du voyage)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :
Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patricia LUBELSKI	Docteur Arnaud SAADA
Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE	Docteur Christine JANOT
Docteur Philippe PARANQUE	Docteur Pascal CHARBONNEL

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie BUISSON URPS Pharmaciens	Monsieur Jérôme ZULBERTY URPS Chirurgiens-dentistes
Madame Anne-Sophie HADELER URPS Orthophonistes	Monsieur Damien NICOLINI URPS IDE
Monsieur Serge BELLAICHE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Madame Camille COURCIER URPS Sages-femmes

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-lise HANOT	Madame Fatima SAID-DAUVERGNE

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise ELLIEN	Madame Céline FAYE

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine ESTADIEU-PLANET	Monsieur Christophe ALIROL

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas GANDRILLE	Madame Nadine HAAS

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Dominique DREUX	Docteur Annette DELABARD

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Maryanne TASSERIE (UDAF 91)	Madame Vivette HIRSCH (France ADOT)
Monsieur Daniel QUAGLIAROLI (Inter CVS 91- Association Hypersupers TDAH)	Monsieur Hervé GAUTIER (Ligue contre le cancer)
Monsieur Frédéric SOUZE (CLCV)	Madame Fidèle NGO NKENG MATIP (CLCV)
Madame Christine GAURON (UFC QUE CHOISIR)	Monsieur Jean Claude GALINAND (UFC QUE CHOISIR)
Madame Annie LABBE (ARGOS 2001)	
Monsieur Vincent CLUZAUD (AFD91)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LEFEUVRE	Monsieur Rino BIANCHERIN
Madame Audrey STOS	Dominique THENAULT

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claire PERRIGNON	Monsieur Jean MARCHAL
Madame Nathalie MAINGE	Madame Julie L'HOTEL-DELHOUME

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN	Madame Sylvie CARILLON

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cendrine CHAUMONT	Madame Fadila CHOURFI

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteure Claudette BUISSON	Docteurs Elisabeth DIEU

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
Docteure Danièle VALERO	Madame Sandrine GELOT
Madame Fabienne LEGUICHER	Monsieur Alexandre TOUZET

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Samia LEMTAI	Monsieur Christian BERAUD
Madame Nadia CARCASSET	Monsieur Medhy ZEGHOUF

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Annie CHOQUET	Madame Sylvie BLANC

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (CPAM)	Monsieur Frédéric BAYSSELANCE (CPAM)
Docteur Francis CORRIAS (ERSM)	Madame Sophie DESFORGES (MSA)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Isabelle PRIEUR (Education Nationale)
Monsieur Eric SIRE (Mutualité Française)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00007

Arrêté n°2022-43 portant composition du
Conseil Territorial des Hauts-de-Seine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/43

portant composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts de Seine

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts de Seine est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3** : L'arrêté N°17/258 du 9 septembre 2019 est annulé
- ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE (FHP)	Monsieur Alexandre BREIL (FHP)
	Madame Luce LEGENDRE (FHF)
Madame Maria TORRES (FEHAP)	Madame Pascale COSIALLS (FEHAP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Françoise LEGUILLOUX (FHF)	Docteur Nicolas GERONDEAU (FHF)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Laure MERLY (SYNERPA)	Monsieur Jean-Paul GIRE (SYNERPA)
Monsieur Louis MATIAS (FEHAP)	Madame Chloé LEBLOND (FHF)
Monsieur Jean-François HAVRENG (URIOPSS IDF)	Madame Michèle BARON-QUILLEVERE (URIOPSS IDF)
Madame Pauline BRAILLON BOBIN (NEXEM)	
Madame Emmanuelle GARD (FHF)	Madame Sonia RABILLIER (SYNERPA)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Anaëlle BOSCHAT (GCSMS Un chez soi d'abord 92)	Monsieur François CORNETTO (Association AGATA)
Madame Sonia VELON (Le CASP)	Monsieur Andrès PEDREROS (ALTAIR)
Madame Hélène SMITH (UNAPEI 92)	Madame Catherine HARPEY (APEI de la Boucle de Seine)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :
Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Yves DERHY (URPS Médecins)	Docteur Jérôme GANDIOL (URPS Médecins)
Docteur Jean-Paul HAMON (URPS Médecins)	Docteur DELOFFRE Josyane (URPS Médecins)
Docteur Grégory LENCZNER (URPS Radiodiagnostic et imagerie médicale)	Docteur MARION Alexis (URPS Pédiatres)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Charles-Antoine NILLAMEYOM (URPS Pharmacien)	Monsieur Thomas-Olivier MC DONALD (URPS Chirurgien-Dentiste)
Monsieur Yvan TOURJANSKY (URPS Masseur Kinésithérapeute)	Monsieur Xavier GROS (URPS Masseur Kinésithérapeute)
Monsieur Christophe MINGHETTI (URPS infirmier)	Monsieur Bertrand AUPICON (URPS Podologue)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Leila BOUZLAFA (SRP IMG)	

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène COLOMBANI (FNCS)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine BRICOUT-CHANDEMERLE (Dac 92 Nord)	Madame Maya DE SAINT-MARTIN (DAC 92 Centre)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (AP-HP)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Christian HUGUE (CROM IDF)	Docteur Armand SEMERCIYAN (CROM IDF)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur François CHARLES (France Alzheimer 92)	Monsieur Patrick LEPRETRE (France Alzheimer 92)
Madame Marie-Paule MANSOUR (AFTC IdF)	
Madame Elisabeth HARAIL (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)	Madame Marie-Françoise TAUC (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)
Monsieur Michel (GIRARD UNAFAM)	Monsieur Christian ROSSIGNOL (UNAFAM)
Monsieur Claude CHAVROT (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	
Madame Christine HAULOT (VMEH 92)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean BLONDELON (APAJH 92)	
Madame Maria GARCIA (SAIS 92)	

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Micheline SERFATY (CDCA)	
Monsieur Gérard COLINE (CDCA)	

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre DENIZIOT (Conseiller régional délégué spécial)	Madame Marion JACOB-CHAILLET (Conseillère régionale d'Île-de-France)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexandra FOURCADE (Conseillère départementale)	Madame Véronique BERGEROL (Conseillère départementale)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Arnaud LOPEZ (CD)	Madame Elizabeth HAUSHERR (CD)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric BERDOATI (Maire de Saint Cloud)	Madame Fatima AAZIZ (Adjointe au maire de Villeneuve la Garenne)
Monsieur Francis BRUNELLE (Adjoint au maire de Sceaux)	Monsieur Claude ROCHER (Adjoint au maire de Boulogne-Billancourt)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yoann BLAIS (Préfecture 92)	Madame Sandra GUTHLEBEN (Préfecture 92)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
	Madame Stella DELOUIS (CNAV)
Monsieur Christian COLLARD (CPAM 92)	Madame Laura SALAH (CPAM92)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00008

Arrêté n°2022-44 portant composition du
Conseil Territorial de Seine-Saint-Denis

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/44

Portant composition du Conseil Territorial de Santé de la Seine-Saint-Denis

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE**

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du Conseil Territorial de Santé de la Seine-Saint-Denis est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3** : Les arrêtés N°21/2021 du 13 juillet 2021 et N°52/2021 du 17 décembre 2021 sont annulés
- ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5** : Les Directrices de la Démocratie sanitaire et de la Délégation départementale de la Seine-Saint-Denis de l'ARS Ile-de-France sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de la Seine-Saint-Denis

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gorka NOIR (FHP)	Madame Isabelle BUNEAUX (FHP)
Madame Pascale BAUQUIS (FHF)	Madame Yolande DI NATALE (FHF)
Monsieur Pascal DE WILDE (AP-HP)	Monsieur Alban AMSELLI (AP-HP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaire	Suppléant
Docteur Xavier BELENFANT (PCMG GHT GPNE)	Docteur Pascal BOLOT (PCME CH Saint-Denis)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eddy CHENAF (SYNERPA)	Madame Sabine GOURGEON (SYNERPA)
Monsieur Serge WSEVOLOJSKY (FEHAP)	-
Madame Souheila MICHAUD (URIOPSS)	Madame Marie LE MAUX (FHF)
Monsieur Tewfek YOUYOU (URIOPSS)	Monsieur Fabrice LEFEBVRE (URIOPSS)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Stéphane BRIBARD (Association AURORE)	Monsieur Lionel SAYAG (Association PROSE)
Madame Farida BENABI (Groupe SOS Solidarité)	-
Docteur Joëlle LAUGIER (Observatoire Addictologie 93)	-

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick LAUGAREIL (URPS Médecins)	Docteur Remi ABECASSIS (URPS Médecins)
Docteur Mardoche SEBBAG (URPS Médecins)	Docteur Anne-Marie ROBERT (URPS Médecins)
Docteur Tony RAHME (URPS Médecins)	Docteur Kais SLAMA (URPS Médecins)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Samia AMARA (URPS Chirurgien-dentiste)	Madame Maud MINGEAU (URPS Pharmacien)
Monsieur Abdelaali BENAMARA (URPS IDE)	Monsieur Guillaume PLAZENET (URPS Masseur Kinésithérapeute)
Monsieur Nicolas BLONDEEL (URPS Biologiste)	Madame Corinne FARGES (URPS Orthophoniste)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaire	Suppléant
-	-

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX (FNCS)	-

Au titre des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
-	-

Au titre des réseaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Bao Hoa DANG (DAC 93 Nord)	

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaire	Suppléant
-	-

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaire	Suppléant
Docteur Pascal FAVRE (EPS Ville-Evrard)	-

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaire	Suppléant
Madame Claire BRANDY (FNEHAD)	Monsieur Éric REY (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Jean-Luc FONTENOY (CROM)	Docteur Georges HUA (CROM)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Armelle GENEVOIS (Sol En SI)	-
Madame Catherine OLLIVET (France Alzheimer Seine-Saint-Denis)	-
Monsieur Paul LAMBERT (UNAFAM 93)	Monsieur Lucien PETOT (UNAFAM 93)
Monsieur Serge MAGNIEZ (UFC Que Choisir)	-
Monsieur Lucien BOUIS (UDAF 93)	Monsieur Mustafa OUAICHA (UDAF 93)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Claude LOCATELLI (CDCA)	-
-	-

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel GARNESSON (CDCA)	-
-	-

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaire	Suppléant
Docteur Ludovic TORO (Conseil régional IDF)	Madame Murielle MARTIN (Conseil régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaire	Suppléant
Madame Magali THIBAUT (CD 93)	Madame Nadia AZOUG (CD 93)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaire	Suppléant
Madame Manuela CHEVIOT (PMI 93)	Madame Phalaroat ROUBIN (PMI 93)

⇒ d) Pour les représentants des communautés :

Titulaires	Suppléants
-	-
-	-

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Aïcha MEDJAOUÏ (AMF)	Monsieur Pierre ALDHYNN (AMF)
-	Madame Corinne CARCREFF (AMF)

3. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle PANTEBRE (PDEC 93)	Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD (UD-DRIHL)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie LAFAGE (CPAM 93)	Madame Magali PERCOT-PEDRONO (ELSM 93)
-	Madame Ariane LE DORÉ-GOODWIN (CNAVTS)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Laurent GARCIA (Cadre en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)
Docteur Jean-Marc AGOSTINUCCI (Médecin Urgentiste AP-HP et Croix-Rouge française)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00009

Arrêté n°2022-45 portant composition du
Conseil Territorial du Val-de-Marne

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/45

portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3** : L'arrêté N°45/2021 du 1^{er} décembre 2021 est annulé
- ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas CHAMP (<i>FHP</i>)	Madame Galatée COSSET DESPLANQUES (<i>FEHAP</i>)
Madame Nathalie PEYNEGRE (<i>FHF</i>)	Madame Catherine VAUCONSANT (<i>FHF</i>)
Monsieur Denis DUCASSE (<i>APHP</i>)	Madame Sabrina LOPEZ (<i>APHP</i>)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Renaud PEQUIGNOT (<i>FHF</i>)	Docteur Thierry COHEN (<i>FHF</i>)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cindy CHEMAMA (<i>FHF</i>)	Madame Cecile DELPECH (<i>FEHAP</i>)
Madame Chainese RADJATI (<i>SYNERPA</i>)	Madame Floriane GUYON (<i>SYNERPA</i>)
Madame Caroline OSSARD (<i>NEXEM</i>)	Monsieur Hervé PIGALE (<i>FHF</i>)
Monsieur Frédéric CATHOU (<i>URIOPSS IDF</i>)	Madame Emilie LANCEREAU (<i>URIOPSS IDF</i>)
Monsieur Sandy GUIRLIN (<i>UNA IDF</i>)	

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yves TALHOUARN (<i>CRETEIL SOLIDARITE</i>)	
Monsieur Samyr NASCIMENTO LIRA (<i>GROUPE SOS SOLIDARITES</i>)	
Madame Isabelle FERNANDEZ (<i>FEDERATION ADDICTION</i>)	Monsieur Philippe LANGUENOU (<i>FEDERATION ADDICTION</i>)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur André TARDIEU (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Daniel SCIMECA (<i>URPS Médecins</i>)
Docteur Eric WEINBERG (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Antoinette SPASSOVA (<i>URPS Médecins</i>)
Docteur Bernard ELGHOZI (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Frédéric THIBAULT (<i>URPS Médecins</i>)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric DOURIEZ (<i>URPS Pharmaciens</i>)	Madame Laurence PEREIRA (<i>URPS Chirurgien-dentiste</i>)
Monsieur Philippe LEVANNIER (<i>URPS Masseurs kinésithérapeutes</i>)	Madame Sylviane LEWIK (<i>UPRS Orthophonistes</i>)
Madame Bernadette HERAULT (<i>URPS IDE</i>)	Madame Véronique DISSAT (<i>URPS Orthoptistes</i>)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Marianne PETIT (FNCS)	Madame Céline VAN BUTSEL (FNCS)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques Claude CITTEE (<i>FEMASIF</i>)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Matthieu ZUBA (<i>DAC 94 Ouest</i>)	Madame Hélène MARTINEAU (<i>DAC 94 Est</i>)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Thierry GUEROUT (<i>CPTS Champigny-sur-Marne</i>)	

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Nadine HAAS (<i>FNEHAD</i>)	Madame Claire BACOT (<i>FNEHAD</i>)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick THERON (<i>CROM IDF</i>)	Docteur Eric GIBERT (<i>CROM IDF</i>)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Michèle DE PREAUDET (<i>AFTC IDF</i>)	
Monsieur Patrice CHAUVEL (<i>UFC QUE CHOISIR</i>)	
Monsieur Claude COTTET (<i>CLCV</i>)	Monsieur Christian FORCIOLI (<i>CLCV</i>)
Monsieur Denis EYMARD (<i>UNAFAM</i>)	
Madame Odile HOURCADE (<i>FRANCE ALZHEIMER 94</i>)	Madame Annick BOULY DE LESDAIN (<i>FRANCE ALZHEIMER 94</i>)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean AMAR (<i>FSU</i>)	Monsieur Joël CHENET (<i>FRG-FP</i>)
Madame Christine VISCONTI (<i>UFR</i>)	Monsieur Claude GASCARD (<i>UNRPA</i>)

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Christel ROYER (<i>Conseil régional IDF</i>)	Monsieur Olivier DOSNE (<i>Conseil régional IDF</i>)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Geneviève CARPE (<i>Conseil départemental du Val-de-Marne</i>)	Madame Mélanie NOWAK (<i>Conseil départemental du Val-de-Marne</i>)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Isabelle BURESI (<i>PMI</i>)	Docteur Alexandra MOUTEREAU (<i>PMI</i>)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle VILATA (<i>AMF</i>)	Monsieur Régis CHARBONNIER (<i>AMF</i>)
Monsieur Jacques LABESCAT (<i>AMF</i>)	Madame Aïcha GASSET (<i>AMF</i>)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine LAQUIEZE (<i>Préfecture 94</i>)	Madame Faouzia FEKIRI (<i>Préfecture 94</i>)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Jacqueline POLIZZI (<i>CAF 94</i>)	Madame Ariane LE DORE-GOODWIN (<i>CNAVTS</i>)
Monsieur Frantz LEOCADIE (<i>CPAM 94</i>)	Docteur Anne PARIENTE (<i>DRSM Ile-de-France</i>)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Médecin Général Inspecteur Vincent DUVERGER (<i>Médecin Chef HIA BEGIN</i>)
Docteur Pascal CACOT (<i>Association Vivre</i>)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00010

Arrêté n°2022-46 portant composition du
Conseil Territorial du Val d'Oise

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/46

portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3** : L'arrêté N°17/2021 du 13 juillet 2021 annulé
- ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Yves CAILLAUD (FHP)	Madame Ségolène BENHAMOU (FHP)
Monsieur Alexandre AUBERT (FHF)	Madame Sandy THERON (APHP)
Monsieur Renaud COUPRY (FEHAP)	Monsieur Frédéric JAMBON (FEHAP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Christian BATCHY(FEHAP)	
Docteur Jean Luc PONS (PCME CH Argenteuil) (FHF)	Docteur Edouard DEVAUD (PCME unifiée GHT NOVO) (FHF)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT (SYNERPA)	Madame Maguelonne LEGAIE (FEHAP)
Madame Murielle HENRY (URIOPSS)	Madame Murielle JAMOT (FHF)
Monsieur Thomas DEMIERE (NEXEM)	Monsieur Laurent BILLARD (URIOPSS)
Monsieur François PARMENTIER (FEHAP)	Madame Karine WINGEL (URIOPSS)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Fabienne LANGLOIS (Fondation Léonie Chaptal)	Monsieur Youssef ABDAOUI (Association Addictions France)
Docteur Delphine COURTECUISSÉ (Education Nationale)	Madame Laurence CAIRON (Education Nationale)
Docteur Christophe LAMISSE Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP)	Madame Isabelle OLRÉY (Groupe SOS Solidarités – LAM Wangari Maathai)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :
Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Philippe PIZZUTI (URPS Médecins)	Docteur Thierry GANDON (URPS Médecins)
Docteur Bijane OROUDJI (URPS Médecins)	Docteur Delphine TORTIGET (URPS Médecins)
Docteur Farid YEKHLEF(URPS Médecins)	Docteur Jacques GRICHY (URPS Médecins)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Edith LASSY (URPS Pharmaciens)	
Monsieur Théo LABAT (URPS Masseurs Kinésithérapeutes)	Monsieur Nicolas LEFORTIER (URPS IDE)
Monsieur Georges NOACHOVITCH (URPS Chirurgiens-dentistes)	Madame Isabelle MARQUE (URPS Orthophonistes)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Sophie MELAN (DAC Val d'Oise Sud)	Monsieur Johann LUCAS (COORDINOV DAC Val d'Oise Ouest)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Michel BAUX (CPTS 95)	

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Céline GUYOT (FNEHAD)	Docteur Philippe TAURAND (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Patrick SIMONELLI (CROM IDF)	<i>En cours de désignation</i>

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Agnès ROUSSEAU (Ligue Contre Cancer 95)	Véronique HELIE (INDECOSA – CGT)
Madame Marie-Claude BOISMARTEL (UDAF 95)	Madame Danièle PHELIZON (UDAF 95)
Monsieur François DELACOURT (UNAFAM)	Madame Mélanie VILAIN (APAJH95)
Madame Françoise MONET (Jalmalv 95)	Monsieur Jean Pierre CAMADRO (Jalmalv 95)
Madame Océane PARIS (Mouvement ATD Quart Monde)	Madame Fatima GHOULAM (Mouvement ATD Quart Monde) – usagers
Monsieur Gérard CARGILL (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	Madame Françoise PIQUE Le CUN (Union Régionale IDF UFC Que Choisir)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard NOZAY (CDCA)	Monsieur Régis FRANCHETEAU (CDCA)
Monsieur Jean-Claude TETARD (CDCA)	

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain GAVILLET (CDCA)	Madame Jacqueline MARYSE (CDCA)
Madame Nicole GAUTHIER (CDCA)	

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès RICHARD-HIBON (Conseil Régional IDF)	Madame Nicole LANASPRES (Conseil Régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne FROMENTEIL (Conseil Départemental 95)	Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE (Conseil Départemental 95)

- ⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Florence FORTIER (Conseil Départemental 95)	Madame Emilie VERDIER (Conseil Départemental 95)

- ⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
Madame Rochdi KELTOUM (Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise)	

- ⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Joël GALLIMIDI (AMF)	Madame Marie-Jo BEAULANDE (AMF)
Madame Capucine FAIVRE (AMF)	Madame Christiane AKNOUCHE (AMF)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

- ⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène EYCHENNE (DDETS)	Monsieur Johan VERSTRAETEN (Délégué du préfet)

- ⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie VALENTE (CAF)	Monsieur Pierre ROGER (CNAV)
Monsieur Stephan DI IORIO (CPAM)	Docteur Irène BOHN (ELSM 95)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Michèle FOINANT (APEDADYS)
Docteur Jean-Marie TURGIS (CDOS)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-14-00011

Arrêté n°2022-47 portant composition du
Conseil Territorial de Santé de Paris

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022/47

portant composition du Conseil Territorial de Santé de Paris

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;
- VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;
- VU** les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du Conseil Territorial de Santé de Paris est désormais fixée comme figurant en annexe.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3** : L'arrêté N°16/2021 du 13 juillet 2021 est annulé
- ARTICLE 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de Paris

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ladislav KARSENTY (AP-HP)	Madame Aude BOILLEY-RAYROLLES (AP-HP)
Monsieur Olivier TRETON (AP-HP)	Monsieur Stéphane PIERREFITE (FHF)
Madame Emmanuelle QUILLET (FEHAP)	Monsieur Stéphane LIEVAIN (FHP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Béatrice AUBRIOT (CH Sainte-Anne)	Monsieur Christophe BAUDOIN (Centre National Hospitalier d'ophtalmologie des Quinze-Vingts)
	Madame Maria ARRAULT-CHAYA (FEHAP, CH Cognacq-Jay)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Romy LASSERRE SAINT MAURICE (EHPAD PEAN)	Monsieur Brice TIVERT (SYNERPA, Résidence de Sèvres)
Monsieur François Xavier LEJEUNE (Association Notre-Dame de Bon Secours)	Monsieur Jean-Pierre COUDRE (Atmosphères - SSIAD Fondation partage et vie)
Monsieur Gérard ANAVI (NEXEM)	Monsieur Paul LE CAM (Centre médico-social Lecourbe)
Monsieur Stéphane RENAOT (URIOPSS, ASAD)	Madame Véronique POIRISSE (URIOPSS, Aurore)
Docteur Mathilde PERRIN (CASVP)	Madame Nadira ZINE EL ABIDINE (CASVP)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Laurent MICHEL (Fédération Addiction, Croix Rouge Française)	Monsieur Abdou NDIAYE (Fédération Addiction, OPPELIA)
Madame Meryem BELKACEMI (Emmaüs)	Monsieur Nicolas DERCHE (ARCAT, Groupe SOS)
Madame Sonia VELON (Centre d'Action Sociale Protestant)	Madame Anne-Sylvie LAURENT (ATD Quart Monde)

- ⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :
Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Catherine GUIHENEUF-TOBIE (URPS IDF)	Docteur Jean-Marc SPIRA (URPS IDF)
Docteur Rachida INAOUI-ROZE (URPS IDF)	Docteur Geneviève RICHARD (URPS IDF)
Docteur Alexandra RUBINI-CAMPAGNA (URPS IDF)	Docteur Eric TANNEAU (URPS IDF)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yorick BERGER (URPS Pharmaciens)	Docteur Laurent PINTO (URPS Chirurgiens-dentistes)
Madame Marie-Aude SCHMÜCKEL (URPS Masseurs-kinésithérapeutes)	Monsieur Philippe PENIGAULT (URPS Orthophonistes)
Dominique GUEZOU (URPS Infirmiers DE)	Hala SARMINI (URPS Biologistes)

- ⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexandra DE SOUSA SANTA (SRP-IMG)	Monsieur Cédric CARDOSO (SRP-IMG)

- ⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain BEAUPIN (Centre de santé Richerand)	Monsieur Cédric DIDIERLAURENT (Centre de santé médical et dentaire Clavel)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Naïma LAHFAIRI (M2A/DAC Paris Sud)	Madame Marielle BERNARD (M2A Paris Est)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre CABRET (CPTS 10)	Madame Jeanne VILLENEUVE (CPTS 9)

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Etienne LISSILLOUR (FNEHAD, AP-HP)	Monsieur Matthieu PLICHART (FNEHAD, Santé Service)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Jacques AVRANE (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins)	Docteur Jean-Luc THOMAS (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques DESCHAMPS (Ligue contre le Cancer)	Madame Morgan PINOTEAU (Association des Familles Victimes du Saturnisme)
Madame Anne Marie BOMPARD (France Alzheimer)	Madame Danièle DREVET (France Alzheimer)
Madame Emmanuelle REMOND (UNAFAM)	Madame Brigitte HUON (UNAFAM)
Monsieur Claude CHAUMEIL (Association des diabétiques d'Île-de-France)	Madame Martine SENE-BOURGEOIS (Association Française des hémophiles)
Monsieur Jacques GONZALES (APF France Handicap)	Madame Anita HAREL (Le Lien)
Madame Rachel GARIANI (CLCV)	Dominique LEBOEUF (UFC Que Choisir)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Frédérique BARBE (Fédération Française des Dys)	
Monsieur Pierre FENAUX (Les Papillons Blancs de Paris)	

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Louis-Pascal KNEPPERT (UDAF)	Madame Mireille ROSSI (UNRPA)
Madame Catherine GERHART (CFDT)	Madame Maud GILOUX (CFE-CGC)

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jérémy REDLER (Conseiller Régional)	Monsieur Mustapha SAADI (Conseiller Régional)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Lamia EL AARAJE (Conseil de Paris)	Marie-José RAYMOND-ROSSI (Conseil de Paris)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Madame Mathilde MARMIER (Sous-directrice santé des enfants, parentalité, santé sexuelle, Ville de Paris)	Madame Valérie LEDOUR (Médecin adjoint en charge de la protection maternelle et de la planification - Ville De Paris)

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Rémi FERAUD (Conseil de Paris)	Monsieur Karim ZIADY (Conseil de Paris)
Monsieur Jérôme LORIAU (Conseil de Paris)	Monsieur Emmanuel MESSAS (Conseil de Paris)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christophe AUMONIER, Directeur-adjoint du cabinet du Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris	Monsieur Patrick GUIONNEAU, Directeur de l'Unité Départementale 75, Directeur régional adjoint, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Raynal LE MAY (CPAM)	Docteur Pascale PINEAU (ELSM)

	Madame Tamou SOUARY (CNAV)
--	----------------------------

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Vanessa BENOIT (SAMU Social)
Monsieur Bernard JABIN (Mutualité Française)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.